

**DÉCEMBRE 2018**

## Accueil et accompagnement des personnes âgées

Bilan des réalisations au 31 décembre 2017 et  
programmation de places nouvelles entre 2018 et  
2022

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>1 Panorama général de l'offre et évolution à cinq ans</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Offre existante</b> .....	<b>5</b>
1.1 Une offre en forte croissance depuis dix ans et encore dominée par l'accueil en hébergement permanent.....	5
1.2 Taux d'équipement au 31 décembre 2017 .....	6
<b>2. Évolution prévisionnelle de l'offre</b> .....	<b>7</b>
2.1 Panorama général de la programmation.....	7
2.2 Impact de la programmation sur l'offre territoriale .....	10
<b>2 Plans nationaux : réalisations au 31 décembre 2017 et programmation 2018-2022</b> .....	<b>13</b>
<b>1. Plan Solidarité Grand Âge</b> .....	<b>13</b>
1.1 Places et montants notifiés .....	13
1.2 Autorisation de places et engagement de crédits : 95 % d'autorisations au 31 décembre 2017 .....	14
1.3 Installation de places et consommation de crédits : consommation intégrale au 31 décembre 2022 .....	15
<b>2. Plan Alzheimer et plan Maladies neurodégénératives</b> .....	<b>16</b>
2.1 Places et montants notifiés .....	16
2.2 Autorisation de places et engagement de crédits : niveau d'engagement très élevé pour le plan Alzheimer, modeste pour le PMND au 31 décembre 2017 .....	17
2.3 Installation de places et consommation de crédits : 98 % des crédits consommés au 31 décembre 2022.....	18
<b>Annexes</b> .....	<b>20</b>
<b>Glossaire</b> .....	<b>22</b>

# Introduction

---

## 1. Objet du présent rapport

La CNSA contribue au financement des plans de développement et transformation de l'offre d'accueil et d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap. Elle délègue aux agences régionales de santé les crédits leur permettant de programmer, d'autoriser, puis d'installer de nouveaux établissements et de nouveaux services.

Dans le cadre de cette mission, la Caisse réalise un suivi de la mise en œuvre des plans nationaux et des initiatives régionales de développement de l'offre d'accueil et d'accompagnement. Ce suivi donne lieu à des bilans annuels, sur le champ des personnes âgées et sur le champ des personnes en situation de handicap (deux rapports distincts), qui sont présentés au Conseil de la CNSA.

Le présent document fait le point sur les réalisations observées au 31 décembre 2017 ainsi que sur les évolutions futures programmées par les ARS jusqu'en 2022 dans le champ des personnes âgées. La première partie porte sur l'offre d'accueil et d'accompagnement de façon globale : état des lieux à fin 2017 et évolutions prévues. La seconde partie consiste en un approfondissement des réalisations et des évolutions prévues spécifiquement au titre des plans nationaux de développement de l'offre.

## 2. Précision relative à la source des données

Sauf mention spécifique, ce bilan est réalisé à partir des données de l'application Seppia (Suivi de l'exécution de la programmation pluriannuelle des installations et des autorisations) extraites en date du 10 octobre 2018.

L'outil Seppia remplace les anciennes applications e-PRIAC et Sélia, et a été mis en service auprès des Agences régionales de santé en mars 2015. Seppia permet de suivre dans un même outil les programmations des ARS et leur mise en œuvre (autorisations et installations) déclinées par projet.

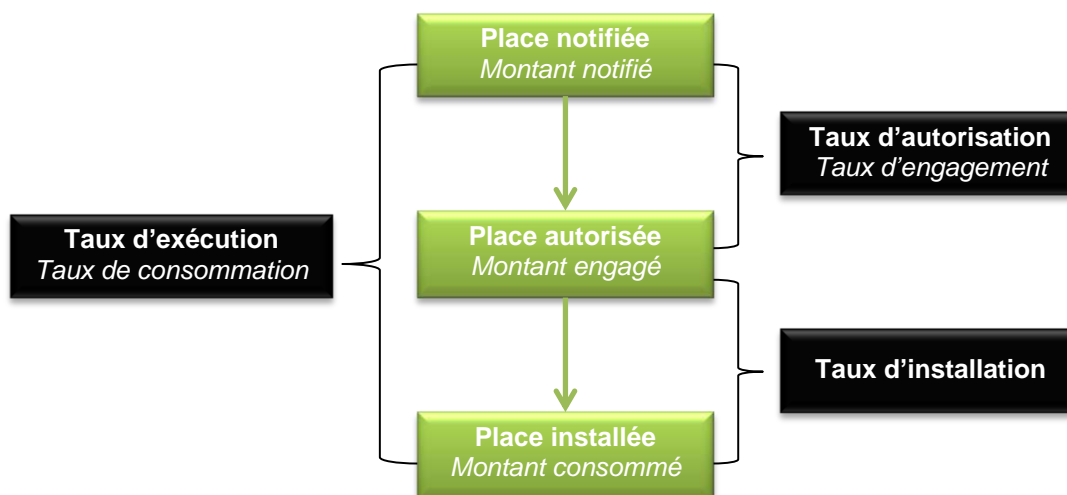
## 3. Processus de la programmation à l'installation

Il est fait référence tout au long du document à des places programmées, autorisées et installées par les ARS. Le schéma suivant rappelle l'enchaînement de ces différentes étapes du processus conduisant à l'ouverture de nouveaux services ou de nouveaux établissements.

Ce document porte ainsi sur toutes les autorisations et les installations, quelle que soit la procédure d'autorisation dont elles relèvent (appel à projets, appel à candidatures, extension non importante, CROSMS, transformation).

## 4. Notions utilisées dans le document

En miroir du processus rappelé ci-dessus, le schéma suivant illustre les notions de « montants notifiés/engagés/consommés » et de « taux de consommation », « taux d'engagement » et « taux d'installation » utilisées dans le présent rapport.



Les termes en italique renvoient à un raisonnement en crédits (ex. : taux d'engagement, taux de consommation).

Enfin, un glossaire en fin de document peut faciliter l'appropriation des sigles utilisés.

# 1 Panorama général de l'offre et évolution à cinq ans

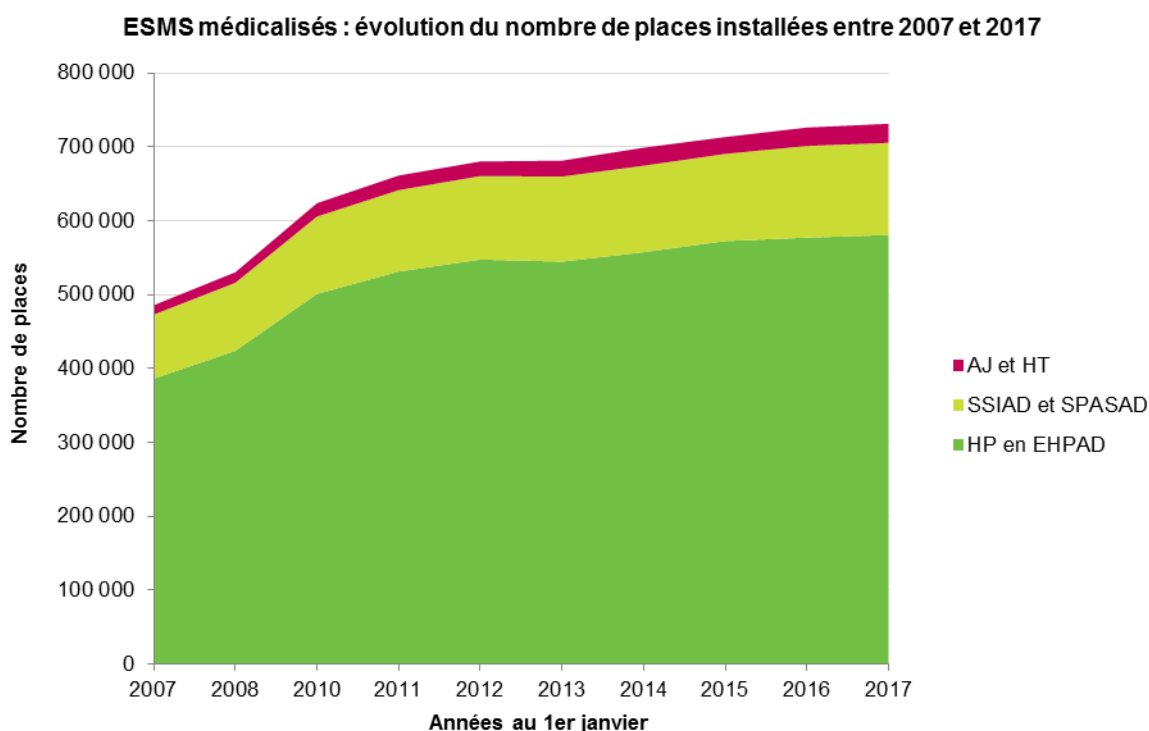
## 1. Offre existante

### 1.1 Une offre en forte croissance depuis dix ans et encore dominée par l'accueil en hébergement permanent

L'analyse du nombre de places installées indique que **l'offre médico-sociale pour personnes âgées a augmenté de 51 % au cours des dix dernières années** (source Statiss et Panorama statistique).

Au 31 décembre 2017, **près de 750 000 places<sup>1</sup>** (médicalisées) étaient installées sur l'ensemble du territoire (Source FINESS).

Bien que les places de répit (AJ-HT) aient doublé en dix ans, **les dispositifs concourant à l'accompagnement en milieu ordinaire ne concernent encore que 2 places sur 10.**



Sources : STATISS et PANORAMA STATISTIQUE Jeunesse Sports Cohésion sociale 2017.

<sup>1</sup> AJ, HT, SSIAD (hors ESA), hébergement permanent et UHR.

## 1.2 Taux d'équipement au 31 décembre 2017

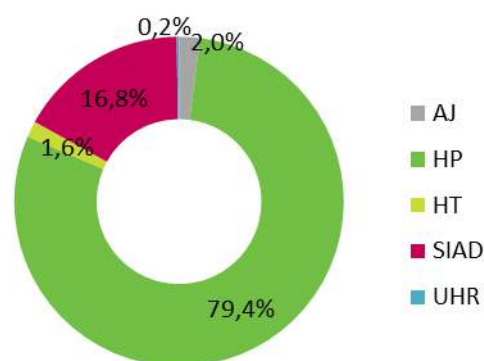
Bien que ne reflétant que partiellement la couverture des besoins, il est usuel d'établir **un taux d'équipement pour comparer les niveaux d'équipement des territoires à un instant *t* et mesurer leur évolution dans le temps.**

Le taux d'équipement en ESMS pour personnes âgées s'établit en rapportant le nombre de places installées en ESMS au nombre de personnes âgées de 75 ans et plus : en France, au 31 décembre 2017, celui-ci est légèrement inférieur à **123 places pour 1 000 personnes âgées.**

**N.B.** Les places de PASA et d'ESA constituant une modalité d'accompagnement complémentaire à une offre existante, et les plateformes d'accompagnement et de répit n'étant pas constituées de places (file active), ces structures ne sont pas intégrées dans le calcul du taux d'équipement.

### Places installées et taux d'équipement au 31 décembre 2017

	Nombre de places installées au 31/12/2017	Taux d'équipement pour 1000 pers.
AJ	15 334	2,51
HP	595 164	97,48
HT	11 748	1,92
SIAD	125 623	20,57
UHR	1 589	0,26
<b>Total ESMS</b>	<b>749 458</b>	<b>122,75</b>



Sources :

Nombre de places : FINESS au 31 décembre 2017.

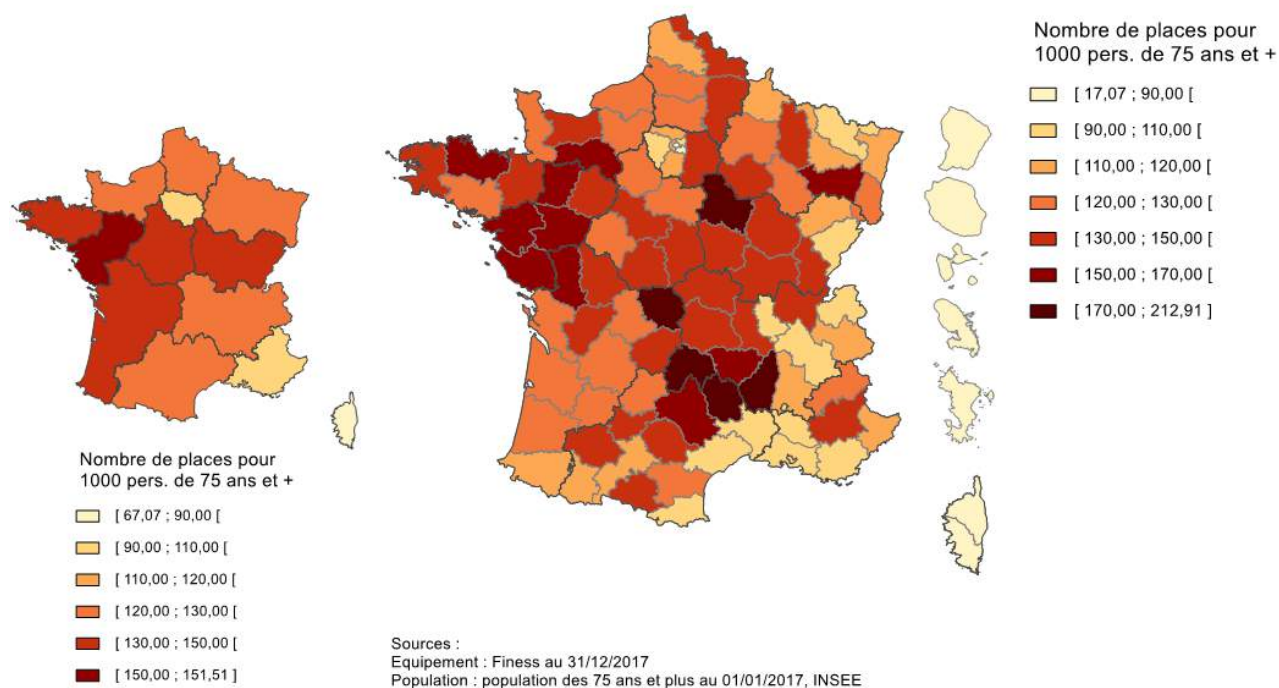
Population : population des 75 ans et plus au 1<sup>er</sup> janvier 2017, INSEE.

**À l'échelle départementale (hors Mayotte), des écarts subsistent en termes de taux d'équipement en ESMS : ils sont compris entre près de 52 places et 212 places pour 1 000 personnes âgées.**

**Les DOM et les deux départements corses présentent les taux les plus faibles** (inférieurs à 70 places pour 1 000), plusieurs départements des régions Île-de-France et PACA ont également un équipement en structure médico-sociale relativement faible en comparaison de leur population.

*A contrario*, les équipements des Pays de la Loire et de la Bretagne sont élevés (respectivement une moyenne régionale de 152 places et 141 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus), ainsi que plusieurs départements du nord de l'Occitanie, du sud de l'Auvergne-Rhône-Alpes et de l'ouest de la Bourgogne-Franche-Comté.

## Personnes âgées : Taux d'équipement en ESMS médicalisés au 31/12/2017



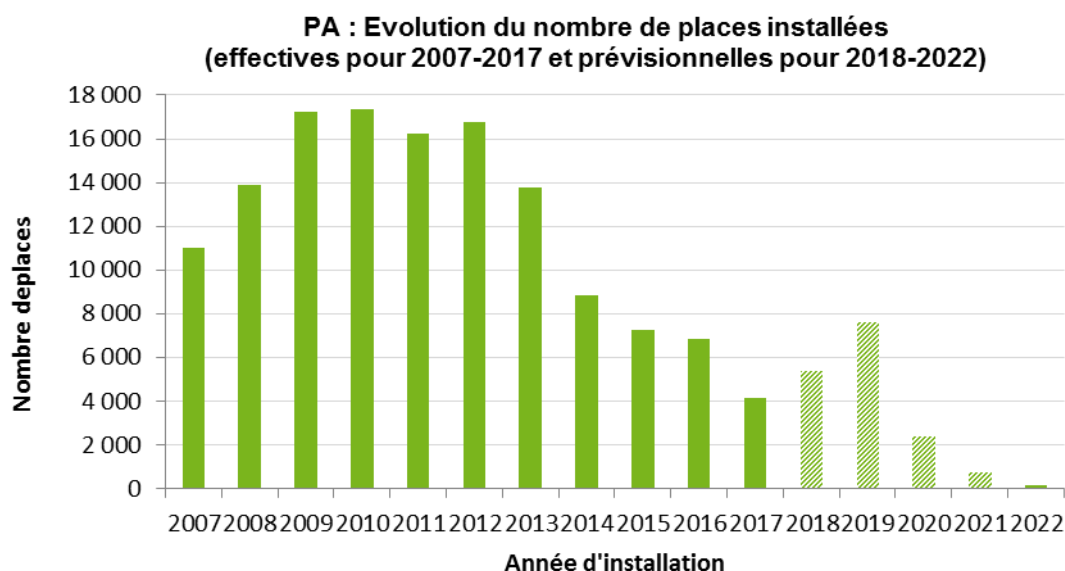
## 2. Évolution prévisionnelle de l'offre

### 2.1 Panorama général de la programmation

Les cinq années qui viennent seront celles de l'achèvement des plans de création de places dans le champ Personnes âgées. La programmation inscrite dans l'outil Seppia pour la période 2018-2022 indique une prévision d'installation de **16 279 places** et une consommation supplémentaire de **213,4 millions d'euros**.

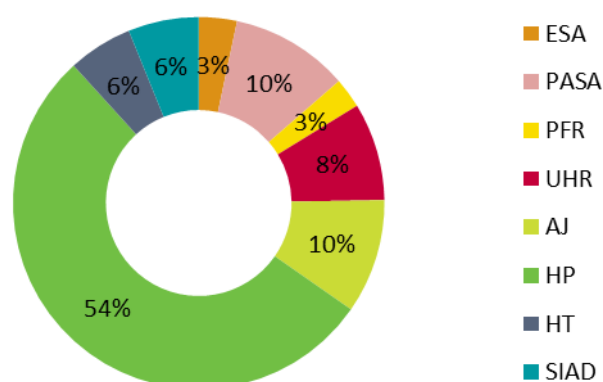
80 % des places programmées entre 2018 et 2022 devraient s'installer au cours des deux premières années. À compter de 2020, les livraisons de places seraient résiduelles. Au vu des installations des années précédentes, les prévisions 2018 paraissent réalistes (une partie des prévisions d'installation 2017 a été reportée en 2018).

Les prévisions pour 2019 présentent en revanche un volume d'installation relativement important, un report d'une partie de celles-ci sur l'année 2020 n'est pas exclu. Les volumes programmés pour 2021-2022, bien que nettement moins importants, semblent cohérents avec le solde à programmer de crédits de mesures nouvelles issus des plans nationaux (voir la partie 3).



Entre 2018 et 2022, **11 029 places d'hébergement permanent devraient s'installer pour un montant de près de 114,3 millions d'euros**. Ces places d'hébergement permanent représentent 68 % des places et 54 % des crédits programmés. Ainsi, comme les années précédentes, **l'accompagnement institutionnel** (hébergement permanent, UHR, PASA) **reste très majoritaire** dans la programmation (72 % des crédits).

**Répartition des crédits programmés entre 2018 et 2022 par mode d'accompagnement**



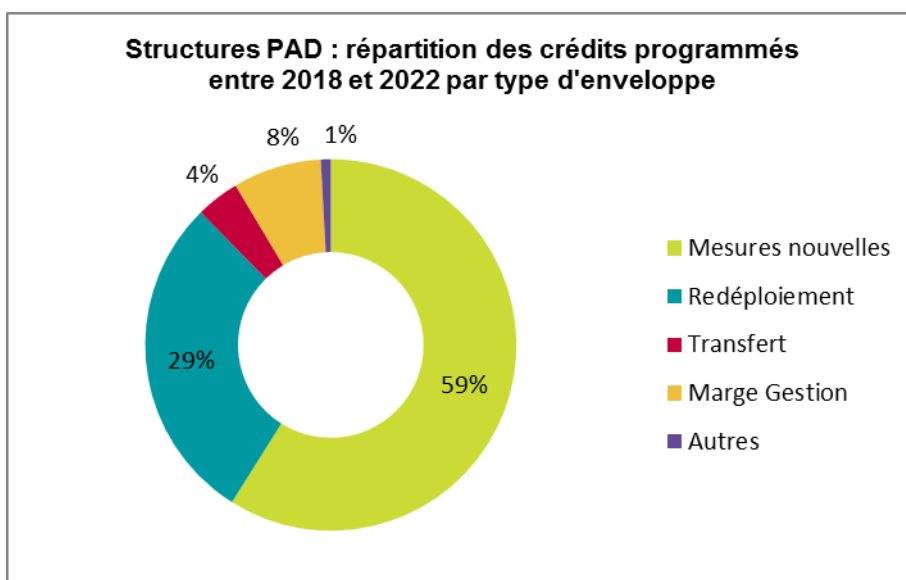
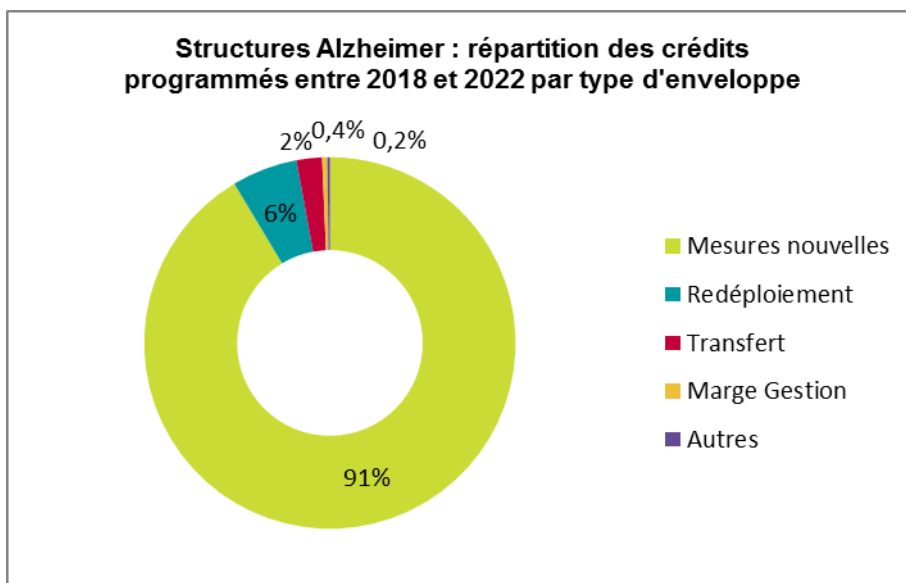
Comme les années précédentes, **l'offre spécifiquement dédiée à l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer** (PASA, UHR, ESA, plateforme d'accompagnement et de répit) **représente un quart des crédits programmés** et elle est très largement financée par les crédits de mesures nouvelles (91 %).



Pour les autres structures (HP, AJ, HT, SSIAD), **les mesures nouvelles restent majoritaires (59 %) mais on constate depuis trois ans qu'elles sont en recul au profit des redéploiements de crédits** opérés par les ARS (29 % entre 2018 et 2022, contre 7 % entre 2006 et 2017).

Les redéploiements consistent à utiliser les crédits d'assurance maladie d'une structure médico-sociale au profit d'une autre (par exemple il peut s'agir de redéploiement de crédits de places d'hébergement temporaire vers des places d'hébergement permanent).

Ils sont à distinguer des crédits de transfert qui ne sont pas issus du secteur médico-social (principalement du sanitaire). Concernant les structures destinées aux personnes âgées dépendantes (PAD), ces crédits sont minoritaires (4 %).



## 2.2 Impact de la programmation sur l'offre territoriale

### Évolution nationale du taux d'équipement

Parallèlement au développement de l'offre, la population française connaît une évolution dynamique. Il est donc intéressant de **mesurer l'impact combiné des créations de places et de l'évolution de la population (+ 13 % sur la période) sur l'évolution des taux d'équipement.**

Dans le tableau ci-dessous, la première colonne indique le taux d'équipement fin 2017. Ensuite, les taux d'équipement ont été projetés à deux dates :

- > au 31 décembre 2020, après la mise en œuvre des trois premières années de programmations (les deux dernières années présentent des volumes d'installation relativement faibles et l'année 2020 marque une accélération du rythme de croissance de la population) ;
- > au 31 décembre 2022, année de fin de programmation.

#### Évolution des taux d'équipement entre fin 2017 et fin 2022

	Taux d'équipement pour 1000 pers. Au 31/12/2017	Taux d'équipement pour 1000 pers. Au 31/12/2020	Taux d'évolution 2017-2020	Taux d'équipement pour 1000 pers. Au 31/12/2022	Taux d'évolution 2017-2022
AJ	2,51	2,68	6,8%	2,49	-0,7%
HP	97,48	94,25	-3,3%	87,48	-10,3%
HT	1,92	1,99	3,5%	1,85	-3,7%
SIAD	20,57	19,71	-4,2%	18,27	-11,2%
UHR	0,26	0,37	42,1%	0,35	33,3%
<b>Total ESMS</b>	<b>122,75</b>	<b>119,00</b>	<b>-3,1%</b>	<b>110,44</b>	<b>-10,0%</b>

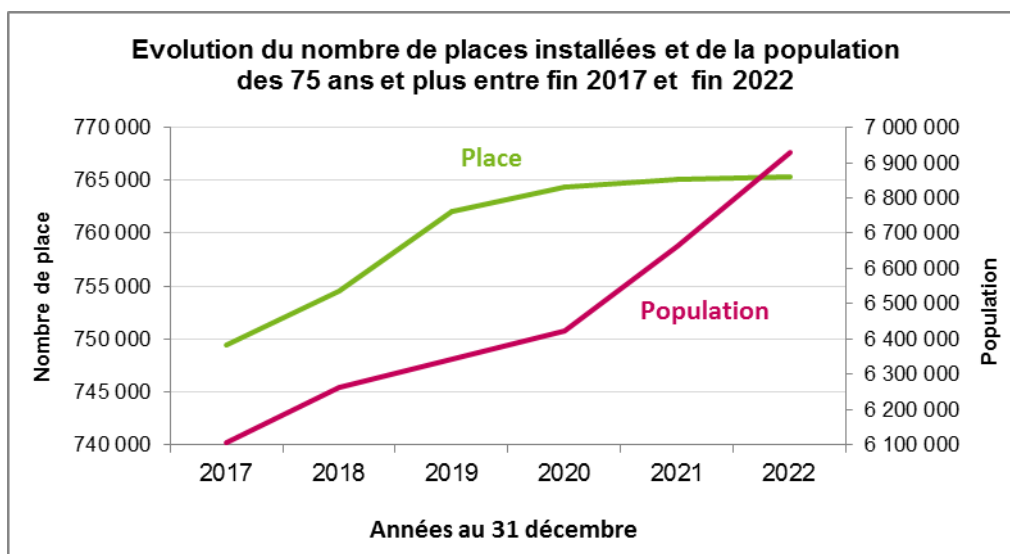
Sources :

Taux d'équipement 31 décembre 2017 : FINESS au 31 décembre 2017 et population des 75 ans et plus au 1<sup>er</sup> janvier 2017, INSEE.

Taux d'équipement 31 décembre 2020 : FINESS au 31 décembre 2017 + SEPIIA programmation 2018-2020 + population des 75 ans et plus au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (INSEE OMPHALE 2010 scénario central).

Taux d'équipement 31 décembre 2022 : FINESS au 31 décembre 2017 + SEPIIA programmation 2018-2022 + population des 75 ans et plus au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (INSEE OMPHALE 2010 scénario central).

La programmation de nouvelles places sur la période ne compense pas la croissance du nombre de personnes âgées de 75 ans et plus. **Aussi, sur la période 2017-2022 nous observons une diminution prévisionnelle du taux d'équipement de 10 %.**

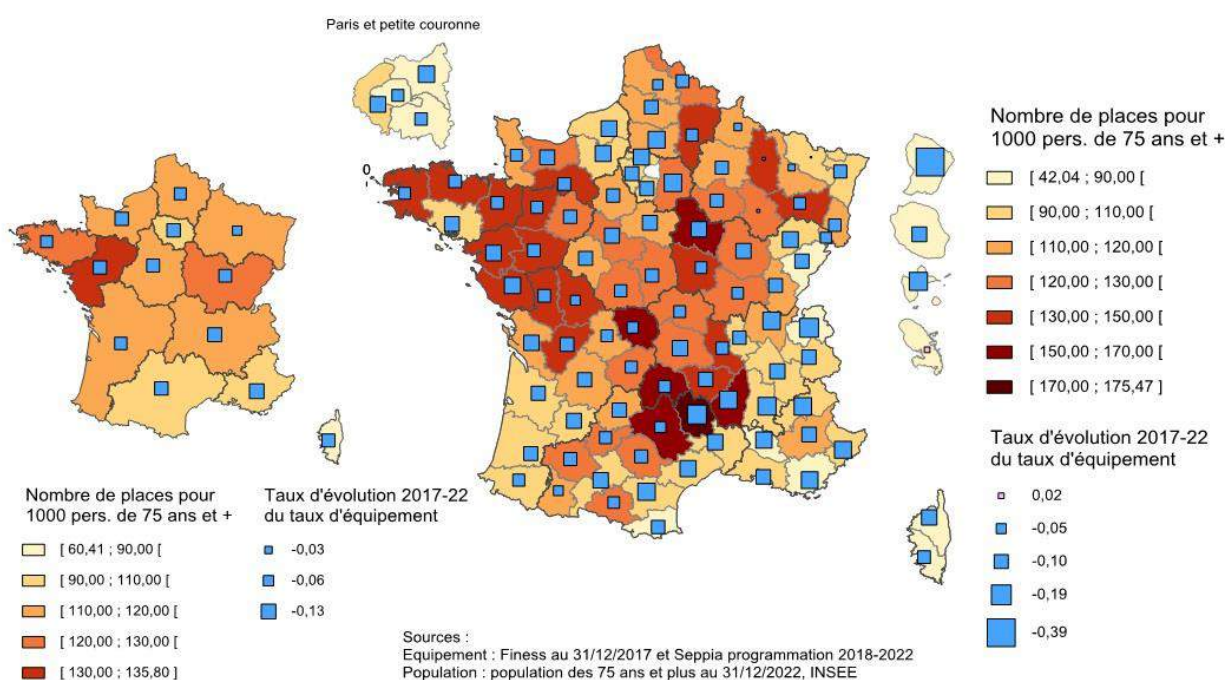


## Évolution départementale et régionale du taux d'équipement

À l'échelle départementale, la combinaison entre les niveaux de programmation et les taux d'évolution de la population âgée entraîne des variations parfois importantes : **le taux d'évolution du taux d'équipement est compris entre - 39 % (Guyane) et + 2 % (Martinique).**

**Seule la Martinique connaîtra une augmentation de son taux d'équipement** sur la période 2017-2022, malgré une forte croissance du nombre de personnes âgées au cours des quatre prochaines années (voir Annexe).

Personnes âgées : projection du taux d'équipement en ESMS médicalisés au 31/12/2022



### **Lecture des cartes**

Le fond en dégradé de rouge indique, par classe (tranche), le taux d'équipement pour 1 000 personnes de 75 ans et plus.

Les carrés proportionnels indiquent le taux d'évolution du taux d'équipement entre fin 2017 et fin 2022, en rose les évolutions positives, en bleu les négatives.

Exemple : Le taux d'équipement en Martinique en décembre 2022 est de 60 places pour 1 000 personnes de 75 ans et plus (première tranche), ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport au taux d'équipement de décembre 2017.

## 2 Plans nationaux : réalisations au 31 décembre 2017 et programmation 2018-2022

Trois plans gouvernementaux ont été déployés pour permettre le développement d'une offre adaptée aux besoins des personnes âgées dépendantes sur l'ensemble du territoire français : il s'agit du plan Solidarité Grand Âge ou PSGA (2007-2012), du plan Alzheimer (2008-2012) et du plan Maladies neurodégénératives ou PMND (2014-2019).

Ces plans prévoient des objectifs importants de création de places nouvelles d'établissements et de services. Le PSGA prévoyait également le renforcement de la médicalisation des EHPAD pour accompagner l'évolution des besoins.

Le présent document présente l'état d'avancement au 31 décembre 2017 et prévisionnel (2022) du PSGA, du plan Alzheimer et du PMND, tel que retracé par les ARS dans l'application Seppia gérée par la CNSA.

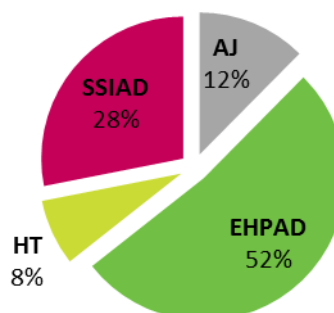
### 1. Plan Solidarité Grand Âge

#### 1.1 Places et montants notifiés

Depuis 2007, la CNSA a notifié aux ARS un total de **851,3 millions d'euros** pour la création de **85 994 places** en faveur des personnes âgées pour la mise en œuvre du PSGA.

	Notifications	
	en places	en millions d'€
AJ	10 689	112,4
EHPAD	44 678	413,6
HT	6 473	69,7
SSIAD	24 155	255,7
<b>Total</b>	<b>85 994</b>	<b>851,3</b>

PSGA : Répartition des places notifiées



## 1.2 Autorisation de places et engagement de crédits : 95 % d'autorisations au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, **81 387 places** ont été autorisées : pour ces autorisations, **820,8 millions d'euros** ont été engagés par les ARS.

### Autorisation et engagement des enveloppes de mesures nouvelles

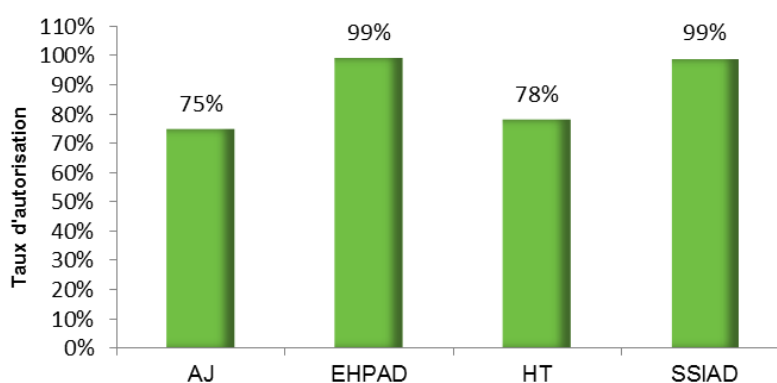
	Autorisations	
	en places	en millions d'€
AJ	8 023	85,2
HP	44 342	425,3
HT	5 065	54,4
SIAD	23 958	255,9
<b>Total</b>	<b>81 387</b>	<b>820,8</b>

Globalement, **95 % des places notifiées ont donc été autorisées**. Les EHPAD et les SSIAD présentent les taux d'autorisation les plus élevés : 99 % des places notifiées ont été autorisées. Comme les années précédentes, bien qu'en progression, les projets d'hébergement temporaire et d'accueil de jour restent moins avancés : respectivement 78 % et 75 % des places notifiées sont été autorisées.

En ce qui concerne **les autorisations de places d'hébergement permanent en EHPAD**, il est à noter que **le taux d'engagement** (raisonnement en euros et non en places : montant engagé/montant notifié) **est de 103 %**.

Ainsi l'engagement est supérieur à l'autorisation (99 %) en raison de l'évolution du coût à la place depuis 2007. En outre l'engagement effectif (425,3 millions d'euros) dépasse l'objectif notifié (413,6 millions d'euros) en raison de l'utilisation de crédits initialement destinés à d'autres modes d'accompagnement (AJ-HT) pour l'autorisation de places d'hébergement permanent en EHPAD.

**PSGA : Taux d'autorisation au 31/12/2017**



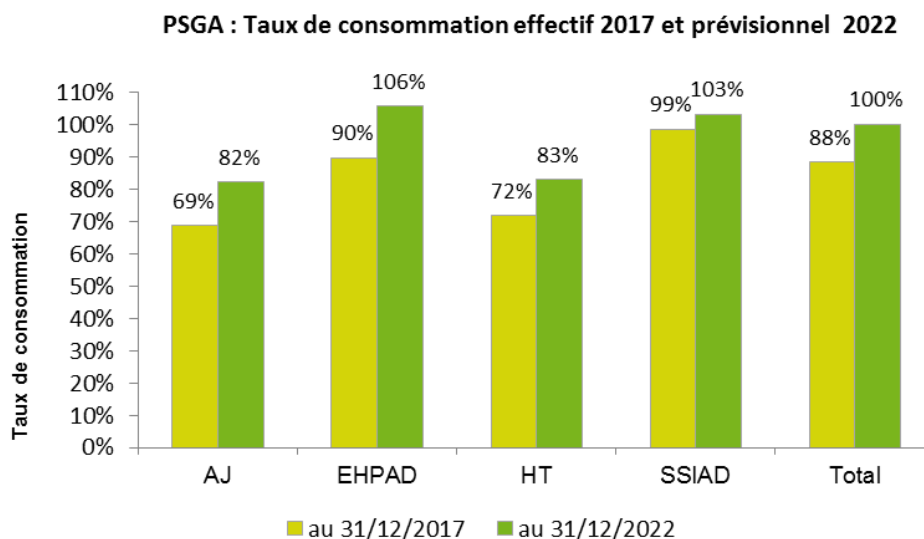
### 1.3 Installation de places et consommation de crédits : consommation intégrale au 31 décembre 2022

	Réalisation au 31/12/2017		Programmation 2018-2022		Prévision au 31/12/2021	
	Places installées	Millions d'€ consommés	Places installées	Millions d'€ consommés	Places installées	Millions d'€ consommés
AJ	7 336	77,5	1 328	14,7	8 664	92,2
EHPAD	40 033	379,4	5 423	57,5	45 456	436,9
HT	4 641	49,5	739	8,3	5 380	57,8
SSIAD	23 800	254,1	648	9,4	24 448	263,6
<b>Total</b>	<b>75 810</b>	<b>760,6</b>	<b>8 138</b>	<b>90,0</b>	<b>83 948</b>	<b>850,5</b>

Au 31 décembre 2017, **75 810 places** ont été installées (soit **88 %** des places notifiées) pour un montant de **760,6 millions d'euros**.

Grâce aux crédits du PSGA, 8 138 places supplémentaires ouvriront entre 2018 et 2022. Ainsi **au 31 décembre 2022, 83 948 places auront été installées** (98 % des places notifiées) **et 850,5 millions d'euros (soit 99,9 % des crédits notifiés)** seront consommés pour des places relevant du périmètre du PSGA. Une région a redéployé ses crédits d'AJ pour développer des plateformes d'accompagnement et de répit. Si on ajoute ce montant à l'ensemble des consommations effectives et des prévisions, on constate que **l'intégralité des crédits du PSGA devrait être consommée à fin 2022**.

**Les objectifs en terme d'hébergement permanent et de SSIAD seront dépassés, en revanche ceux fixés pour le développement des structures de répit ne seront pas atteints** (82 % pour les AJ et 83 % pour les HT).



## 2. Plan Alzheimer et plan Maladies neurodégénératives

### 2.1 Places et montants notifiés

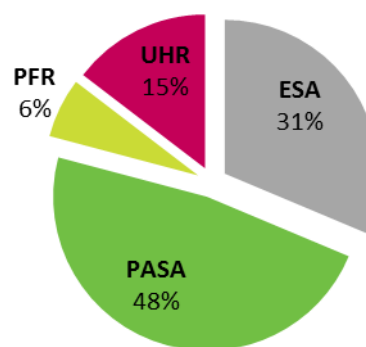
Dans le cadre de la mise en œuvre du **plan Alzheimer 2008-2012**, la CNSA a notifié aux ARS **239,1 millions d'euros** pour la création de **6 648 places** d'ESA et d'UHR ainsi que des pôles d'activité et de soins adaptés (PASA) et des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR).

Les PASA, avec une enveloppe de plus de 114 millions d'euros, représentaient 48 % des crédits notifiés. 31 % des crédits été fléchés pour les ESA.

	Notifications	
	en places	en millions d'€
ESA	4 988	74,9
PASA	-	114,3
PFR	-	15,0
UHR	1 660	34,9
<b>Total</b>	<b>6 648</b>	<b>239,1</b>

*Rappel : le raisonnement en places ne s'applique pas aux PASA et PFR dans le cadre du présent bilan.*

Plan Alzheimer : Répartition des crédits notifiés

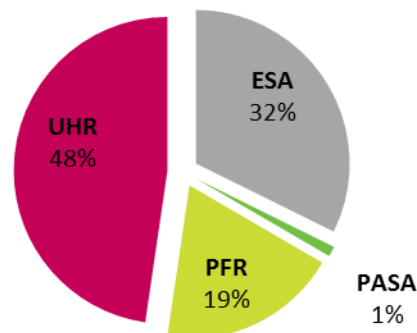


**34,4 millions** supplémentaires ont été notifiés **au 31 décembre 2017** dans le cadre du **plan Maladies neurodégénératives** afin de poursuivre le développement de ces formules, et plus particulièrement les UHR puis les ESA.

**En 2018**, une enveloppe de **15 millions d'euros dédiée aux PASA et UHR** (sans fléchage précis entre les deux modes d'accompagnement) a été notifiée aux ARS. **Au total 49,4 millions d'euros ont été notifiés dans le cadre du PMND.**

	Notifications	
	en places	en millions d'€
ESA	740	11,1
PASA	-	0,4
PFR	-	6,5
UHR	952	16,4
<b>Total</b>	<b>1 692</b>	<b>34,4</b>

PMND : Répartition des crédits notifiés au 31/12/2017





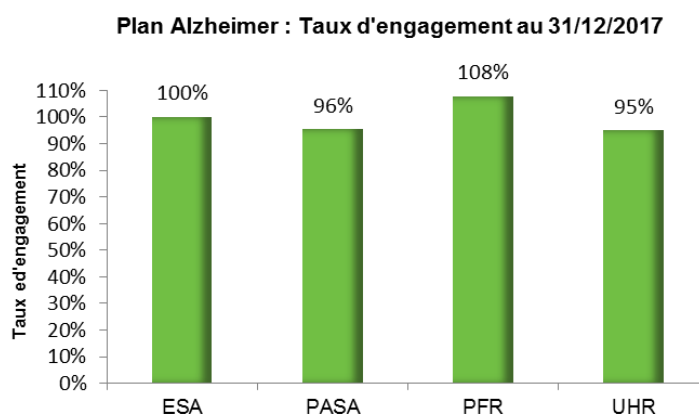
## 2.2 Autorisation de places et engagement de crédits : niveau d'engagement très élevé pour le plan Alzheimer, modeste pour le PMND au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, **234,1 millions d'euros** ont été engagés par les ARS au titre des structures relevant du plan Alzheimer, soit **98 % des objectifs**.

Quelques fongibilités entre les modes d'accompagnement initialement fléchés dans les notifications ont été effectuées, ainsi les objectifs ont été très légèrement dépassés pour les ESA et en ce qui concerne les plateformes d'accompagnement et de répit, les autorisations supplémentaires proviennent d'opérations de redéploiement de crédits PSGA non utilisés pour des places d'AJ. En tenant compte de ce jeu de redéploiement, **le taux d'engagement des crédits relevant strictement du plan Alzheimer est de 97 %**.

### Plan Alzheimer : Autorisation et engagement des enveloppes de mesures nouvelles

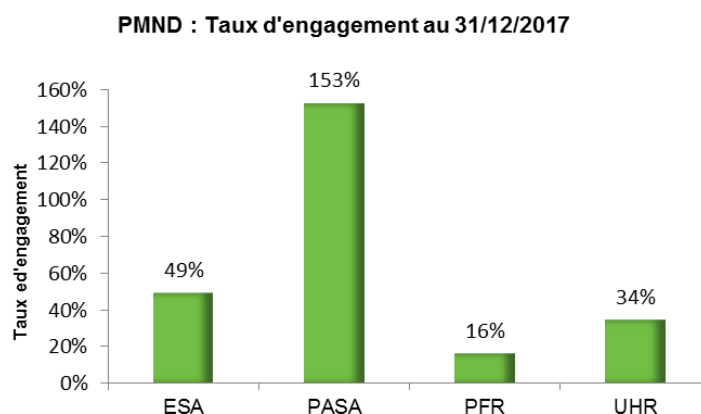
	Autorisations	
	en places	en millions d'€
ESA	5 009	75,2
PASA	-	109,4
PFR	-	16,2
UHR	1 737	33,3
<b>Total</b>	<b>6 746</b>	<b>234,1</b>



Concernant la mise en œuvre du **plan Maladies neurodégénératives**, le taux d'engagement au 31 décembre 2017 est plus modeste : **37 %** des montants notifiés ont été engagés.

### PMND : Autorisation et engagement des enveloppes de mesures nouvelles

	Autorisations	
	en places	en millions d'€
ESA	364	5,5
PASA	-	0,6
PFR	-	1,1
UHR	297	5,6
<b>Total</b>	<b>661</b>	<b>12,7</b>



## 2.3 Installation de places et consommation de crédits : 98 % des crédits consommés au 31 décembre 2022

**Au 31 décembre 2017, 236,9 millions d'euros ont été consommés** par les ARS au titre du plan Alzheimer (226,6 millions d'euros) et du PMND (10,3 millions d'euros), soit **87 % des crédits notifiés** à cette date.

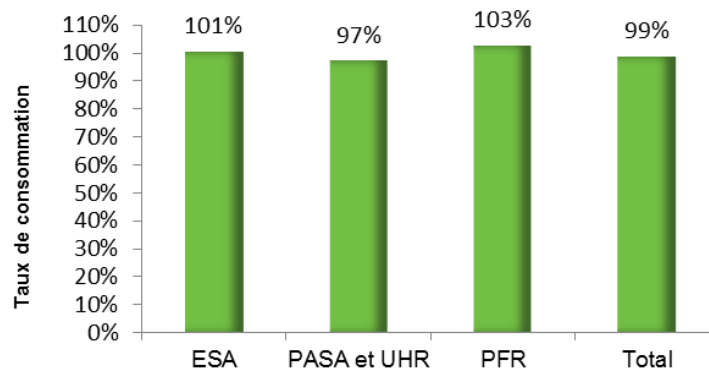
	Plan Alzheimer Installations		PMND Installations	
	en places	en millions d'€	en places	en millions d'€
ESA	5 009	75,2	340	5,1
PASA	-	102,5	-	0,3
PFR	-	16,1	-	1,1
UHR	1 711	32,8	200	3,9
<b>Total</b>	<b>6 720</b>	<b>226,6</b>	<b>540</b>	<b>10,3</b>

**47,5 millions d'euros sont programmés** pour des installations prévues entre 2018 et 2022, soit un montant total consommé de 284,4 millions d'euros et un taux de consommation de 99 % à fin 2022. Il convient toutefois de retrancher les crédits PSGA issus de places d'accueil de jour non installées utilisés pour les plateformes pour obtenir le niveau réel de consommation des crédits du plan Alzheimer et du PMND, ainsi **ce taux devrait être de 98 % à fin 2022.**

	Réalisation au 31/12/2017		Programmation 2018-2022		Prévision au 31/12/2022	
	Places installées	Millions d'€ consommés	Places installées	Millions d'€ consommés	Places installées	Millions d'€ consommés
ESA	5 349	80,3	383	6,1	5 732	86,4
PASA	-	102,8	-	19,6	-	122,3
PFR	-	17,2	-	4,9	-	22,1
UHR	1 911	36,7	748	16,8	2 659	53,5
<b>Total</b>	<b>7 260</b>	<b>236,9</b>	<b>1 131</b>	<b>47,5</b>	<b>8 391</b>	<b>284,4</b>

**Les objectifs initiaux en ESA et plateformes d'accompagnement et de répit devraient être légèrement dépassés** (notamment grâce à l'utilisation de crédits du PSGA). Les crédits PASA-UHR notifiés en 2018 n'ont pas été intégralement programmés à ce jour.

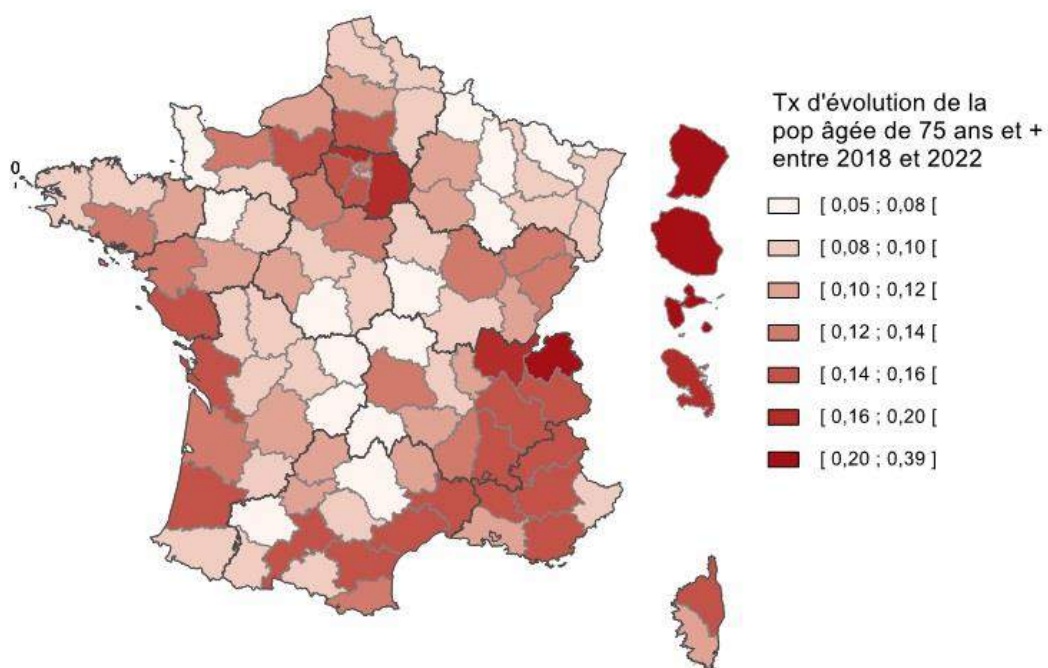
**Plan Alzheimer et PMND : Taux de consommation prévisionnel au 31/12/2022**



# Annexes

## 1. Cartographie complémentaire

Evolution prévisionnelle de la population âgée de 75 ans et plus entre 2018 et 2022



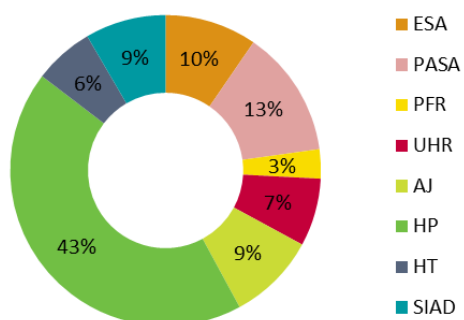
Sources : INSEE Omphale 2010, scénario central, population des 75 ans et plus

## 2. Réalisations de l'année 2017

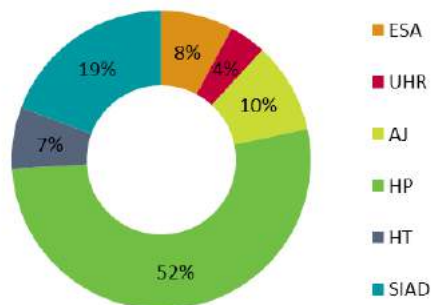
En 2017, 4 144 places (hors PASA et plateforme d'accompagnement et de répit non comptabilisés en places) destinées à l'accompagnement des personnes âgées ont été installées, pour un montant de **47,6 millions d'euros**.

43 % des crédits ont été consommés pour l'installation de places d'hébergement permanent.

Répartition des montants consommés en 2017 par mode d'accompagnement



Répartition des places installées en 2017 par mode d'accompagnement

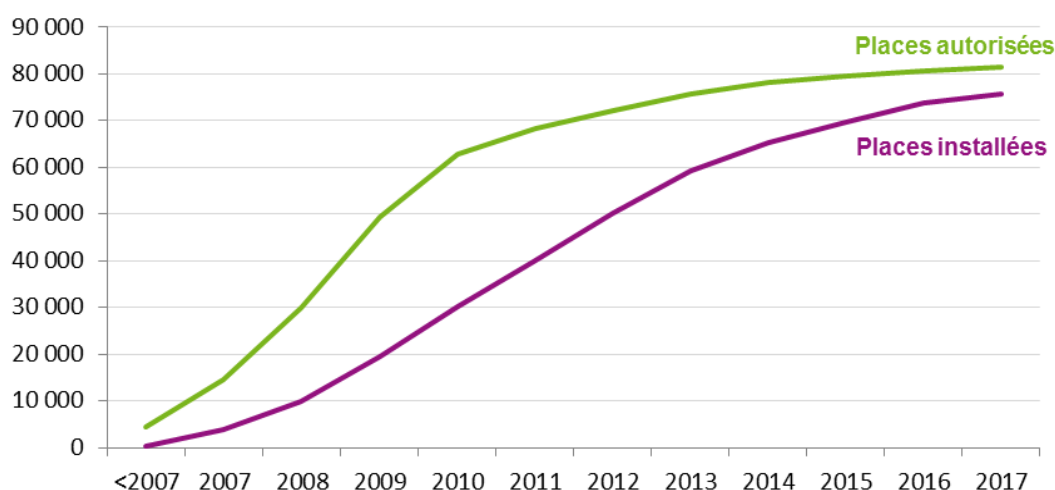


En 2017 comme en 2016, sur les ESMS non spécifiques à l'accompagnement des malades d'Alzheimer, **les places s'installent encore majoritairement grâce aux crédits du PSGA, en revanche les autorisations** se font majoritairement sur d'autres sources de financement : les places autorisées **grâce à des redéploiements** représentent **47 %** des autorisations de l'année 2017 (cette part est de 58 % pour les places d'hébergement permanent), ce qui peut s'expliquer par l'ancienneté des notifications d'autorisations d'engagement aux ARS.

### ESMS PAD : Autorisations et installations 2017

	Places autorisées en 2017		Places installées en 2017	
	tous crédits confondus	sur crédits PSGA	tous crédits confondus	sur crédits PSGA
AJ	248	156	408	277
EHPAD	1 557	386	2 171	1 399
HT	262	109	276	197
SSIAD	835	180	799	165
<b>Total</b>	<b>2 902</b>	<b>831</b>	<b>3 654</b>	<b>2 038</b>

Cumul du nombre de places réalisées à partir des crédits du PSGA au 31/12/2017



# Glossaire

---

<b>AJ</b>	Accueil de jour
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>CNSA</b>	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
<b>EHPAD</b>	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
<b>ESA</b>	Équipe spécialisée Alzheimer
<b>ESMS</b>	Établissements et services médico-sociaux
<b>FINESS</b>	Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
<b>HP</b>	Hébergement permanent
<b>HT</b>	Hébergement temporaire
<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>MN</b>	Mesures nouvelles
<b>PASA</b>	Pôle d'activité et de soins adaptés
<b>PFR</b>	Plateforme d'accompagnement et de répit
<b>PMND</b>	Plan maladies neurodégénératives
<b>PRIAC</b>	Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie
<b>PSGA</b>	Plan solidarité grand âge
<b>SEPPIA</b>	Suivi de l'exécution et de la programmation pluriannuelle des installations et des autorisations
<b>SSIAD</b>	Service de soins infirmiers à domicile
<b>UHR</b>	Unité d'hébergement renforcée

[www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)  
[www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)



CNSA  
66, avenue du Maine – 75682 Paris cedex 14  
Tél. : 01 53 91 28 00 – [contact@cnsa.fr](mailto:contact@cnsa.fr)

  
Caisse nationale de  
solidarité pour l'autonomie